L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 13 AVRIL 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. B. FOUR.
I. DUVERGER. N. HARRY.
N. 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 13 AVRIL.

NEUTRALITE MARITIME.

Nous nous dans le *Courrier* d'hier :

« Un journal d'hier contenait sur les droits des neutres des principes qui font assez bon marché des intérêts du commerce américain. Si nous ne nous trompons pas, c'étaient la les idées patriotiques qui animaient le parti whig en 1812, et qui ont retardé pendant quelque temps la déclaration de guerre contre l'Angleterre. Il faut espérer que si les mêmes causes se représentent en 1854, des idées ne trouveront pas un aussi grand nombre de partisans et n'exercent pas les décisions du gouvernement.»

Le journal auquel le *Courrier* fait allusion est sans doute l'*Abeille* qui renfermait mardi matin un article sur la neutralité maritime. Nous aimons prouver à nos confrères que nous ne faisons pas bon marché des intérêts du commerce américain, mais que la doctrine que nous avons énoncée est la seule vraie. Quant aux whigs de 1812, ne n'existaient pas. Ceux qui appartenaient alors au parti démocrate, qu'on surnommait tout de fonfonbre avec celui de nos jours, était un des plus ardens champions de la guerre.

Nous avons dit et nous répétons que le droit des gens autorise, en temps de guerre, la saisie de marchandises ennemies sur un navire neutre. Le pavillon ne couvre la marchandise qu'autant qu'un traité particulier le déclare formellement. Lorsqu'une semblable convention existe, elle a reçu reconnaît par le droit international, et doit y être strictement son application.

Les Etats-Unis ont ou prétendu en 1812 que leur pavillon fut insultés les navires américains, sous de toute espèce de recherches de la part des parties belligérentes, sur la haute mer et en dehors de notre juridiction ! Nullement. Ils ont simplement protesté contre le droit de visite que s'arrogeaient les bâtiments anglais. Ceux-ci avaient reçu l'ordre du gouvernement britannique de s'emparer des matelots anglais partout où ils les trouveraient. Les navires d'un tel pavillon étaient respectés, mais les visites aux plus nombreuses 'en faisaient naturellement à bord des bâtimens américains. Nos navires de guerre eux-mêmes, n'échappaient pas à ces fréquentes visites commandées de la manière la plus sévère. C'est ce que l'on appelait la présence et le droit de visite, et ce n'est principalement ce qui a déterminé les Etats-Unis à déclarer la guerre à l'Angleterre. La prétendent avec raison que leur pavillon répondant de la nationalité de leurs équipages et devait d'ailleurs protéger le certain gens mêmes qui en levaient partie.

Il est donc distingué entre le droit de visite qui n'a pas pour but la saisie de marchandises ennemies, et le droit de recherche dont c'est le résultat et qui ne s'exerce que pendant la guerre. Ce droit, nous le répétons, est depuis longtemps sanctionné par le code international et ne peut être abrogé par des traités particuliers dont il est et bien aux parties contractantes.

Mais en toute guerre, et en particulier la guerre de 1812 entre l'Angleterre et l'Amérique, les navires de guerre ou des croiseurs puissances auront certainement le droit d'arrêter sur l'Océan les bâtimens américains venant des ports russes et de leur enlever leurs chargements. Mais ce droit ne s'exerce pas d'une manière rigoureuse et sans compensation pour les neutres : les bâtiments doivent être conduits et saisis respectés et des capteurs non seulement le maintient du fret, comme s'ils avaient délivré les marchandises au port de destination, mais encore une indemnité pour les délais auxquels ils ont obligés de se soumettre.

Cette doctrine, si on déplaise au *Courrier*, est celle qui est admise par le droit des gens. Aussi est-ce à elle que le ministre de France devait se conformer en demandant qu'une chose, la mise en vigueur des lois qui protègent les intérêts du commerce et de la navigation. Or, la chose, c'est l'appel du gain qui porte les propriétaires des tavernes à s'emparer de ces derniers. Il savent toujours à spéculer à prix plus payés aux mais ces mêmes intérêts. Il convient donc de les plus payer d'avance aux matelots le prendre moins de leurs gages.

Le comité s'était proposé dans la séance de hier, à prendre des résolutions salutaires qui, c'est à espérer, s'exécuteront.

Attendu que les bâtiments portant à la Nouvelle-Orléans sont depuis quelque temps sujets à des actes d'odieuses violence exercées par une bande de *boliers* armés, et attendu que la France n'a pas jusqu'ici pu voulu reprimer ces actes de cruels violations de l'ordre et de la loi,

Résolu par les négociants et le commerce de la Nouvelle-Orléans :

1° Que la fréquente répétition de ces désordres doivent appeler l'attention des bons citoyens et leur inspirer de sérieuses alarmes.

2° Que un comité de dix membres soit nommé par le président de ce meeting pour se rendre auprès du maire et des différens recorders de la ville, et les prier d'employer un nombre suffisant de agents spéciaux de police sur la Levee de chaque district pour protéger les captiveux et les équipages des navires.

3° Que ce comité soit aussi autorisé à recueillir tous les témoignages qui pourront amener à la condamnation des chefs qui ont provoqué l'émeute contre les capitaines Doute, Lenvit et Eldridge, et que ledit comité offre une récompense satisfaisante pour l'arrestation et le châtiment des individus qui ont déjà pu qui pourront à l'avenir prendre part à ces désordres.

4° Que des avis aux scènes, s'il le faut, employés par leur comité pour diriger les poursuites devant les recorders.

5° Que le comité soit autorisé à recueillir par voie de souscription tous les fonds nécessaires pour exécuter ce qui ordonnera les précédentes résolutions.

6° Que ces résolutions soient publiées ainsi que toute correspondance qui pourrait avoir lieu plus tard dans le *Courrier*, l'*Abeille*, le *Picayune*, le *Delta*, le *Bulletin*, le *True Delta*, le *Crescent* et l'*Orleanais*.

Le Président a délégué pour former le comité MM. M. B. Sumner, J. O. Woodruff, J. W. Beaulieu, Aaron Cohen, H. T. Lonsdale, M. O. M. Morgan, L. McKnight, R. H. Chilton, Moses Greenwood et P. Maxwell.

L'assemblée s'est ensuite ajournée.

ASSEMBLEE DES NEGOCIANTS.

Les principaux négociants de notre ville se sont réunis hier à la Bourse des Marchands pour y élever sur les intérêts du commerce et de la navigation, et le droit de recherche dont c'est le résultat et qu'il n'exerce que pendant la guerre. Ce droit, nous le répétons, est depuis longtemps sanctionné par le code international et ne peut être abrogé par des traités particuliers dont il est et bien aux parties contractantes.

Aussi les négociants ont-ils exprimé le désir que les Etats-Unis et l'Angleterre de l'autre, les navires de guerre ou des croiseurs puissances auront certainement le droit d'arrêter sur l'Océan les bâtimens américains venant des ports russes et de leur enlever leurs chargements. Mais ce droit ne s'exerce pas d'une manière rigoureuse et sans compensation pour les neutres : les bâtiments doivent être conduits et saisis respectés et des capteurs non seulement le maintient du fret, comme s'ils avaient délivré les marchandises au port de destination, mais encore une indemnité pour les délais auxquels ils ont obligés de se soumettre.

Cette doctrine, si on déplaise au *Courrier*, est celle qui est admise par le droit des gens. Aussi est-ce à elle que le ministre de France devait se conformer en demandant qu'une chose, la mise en vigueur des lois qui protègent les intérêts du commerce et de la navigation. Or, la chose, c'est l'appel du gain qui porte les propriétaires des tavernes à s'emparer de ces derniers. Il savent toujours à spéculer à prix plus payés aux mais ces mêmes intérêts. Il convient donc de les plus payer d'avance aux matelots le prendre moins de leurs gages.

Le comité s'était proposé dans la séance de hier, à prendre des résolutions salutaires qui, c'est à espérer, s'exécuteront.

Attendu que les bâtiments portant à la Nouvelle-Orléans sont depuis quelque temps sujets à des actes d'odieuses violence exercées par une bande de *boliers* armés, et attendu que la France n'a pas jusqu'ici pu voulu reprimer ces actes de cruels violations de l'ordre et de la loi,

Résolu par les négociants et le commerce de la Nouvelle-Orléans :

1° Que la fréquente répétition de ces désordres doivent appeler l'attention des bons citoyens et leur inspirer de sérieuses alarmes.

2° Que un comité de dix membres soit nommé par le président de ce meeting pour se rendre auprès du maire et des différens recorders de la ville, et les prier d'employer un nombre suffisant de agents spéciaux de police sur la Levee de chaque district pour protéger les captiveux et les équipages des navires.

3° Que ce comité soit aussi autorisé à recueillir tous les témoignages qui pourront amener à la condamnation des chefs qui ont provoqué l'émeute contre les capitaines Doute, Lenvit et Eldridge, et que ledit comité offre une récompense satisfaisante pour l'arrestation et le châtiment des individus qui ont déjà pu qui pourront à l'avenir prendre part à ces désordres.

4° Que des avis aux scènes, s'il le faut, employés par leur comité pour diriger les poursuites devant les recorders.

5° Que le comité soit autorisé à recueillir par voie de souscription tous les fonds nécessaires pour exécuter ce qui ordonnera les précédentes résolutions.

6° Que ces résolutions soient publiées ainsi que toute correspondance qui pourrait avoir lieu plus tard dans le *Courrier*, l'*Abeille*, le *Picayune*, le *Delta*, le *Bulletin*, le *True Delta*, le *Crescent* et l'*Orleanais*.

Le Président a délégué pour former le comité MM. M. B. Sumner, J. O. Woodruff, J. W. Beaulieu, Aaron Cohen, H. T. Lonsdale, M. O. M. Morgan, L. McKnight, R. H. Chilton, Moses Greenwood et P. Maxwell.

L'assemblée s'est ensuite ajournée.

☞ Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, lisez les annonces d'ARMENGAUD, rue du Bac page.

GRAMMAIRE DE M. L. A. AUDIGIER—Un des meilleurs professeurs de langue française qui se trouvent en ce moment aux Etats-Unis, M. L. A. AUDIGIER, a publié dernièrement à Louisville une grammaire française dont l'auteur nous a obligeamment transmis un exemplaire. Cet ouvrage est le fruit de longues années d'expérience et se recommande particulièrement aux Américains qui veulent apprendre le français.

M. Audigier est sorti de la route battue et a adopté un système qui facilite extraordinairement l'étude de la langue qu'on ont illustrée tant de célèbres écrivains et qui, sous la plume de Hugo, Lamartine, de Musset, etc., est la gloire de la littérature moderne. Grâce aux ingénieuses combinaisons qu'il a imaginées et à la philosophie de sa méthode, l'élève se trouve au bout de quelque temps initié à la grammaire et au mécanisme de la prononciation.

Pour apprécier convenablement le système de M. Audigier il faudrait plus qu'une simple notice, mais nous espérons que les témoignages unanimes de la presse américaine ne se ménageront pas à l'ouvrage qui le mérite à tant d'égards. Nous le recommanderons surtout aux chefs d'institutions à la Nlle-Orléans, persuadés qu'ils ne tarderont pas à découvrir les incontestables avantages de la nouvelle méthode dans l'enseignement du français aux élèves dont l'anglais est la langue maternelle.

La grammaire de M. Audigier sera bientôt mise en vente dans notre ville. Quelques uns de nos principaux libraires en attendent des exemplaires.

THÉATRE D'ORLEANS.—Par respect pour les pratiques religieuses de la fin du carême, le théatre d'Orléans a fermé ses portes jusqu'à dimanche prochain, jour où elles se rouvriront pour le bénéfice de Mme DARMONT.

Le moment n'est pas encore venu de rappeler aux habitués de notre scène française les titres de Mme Darmont à leur sympathie, mais nous croyons devoir dès aujourd'hui éveiller leur curiosité en annonçant le spectacle dont cette excellente artiste a fait choix. C'est l'Adrienne ou plus bas drames d'Alexandre Dumas, celui qui a fait la réputation du célèbre écrivain et qui a assuré le triomphe de la nouvelle école littéraire dont nous avons nommé *Antony*—ensuite un grand intermède musical dans lequel se feront entendre les principaux artistes de notre compagnie lyrique, et enfin, pour compléter la soirée et varier les émotions, un délicieux vaudeville. En voilà plus qu'il n'en faut pour assurer une recette monstre.

Lundi prochain, les représentation de *Mireille* et *Dojon*, grand opera de Meyerbeer. On assure que cet ouvrage est monté avec un luxe de décors et de costumes sans précédent dans les annales théatrales.

OPERA ITALIEN.—La dernière représentation de l'Opera Italien au Théatre St Charles a été celle de sur *Norma* fera les frais de la soirée. Mme Devrier est magnifique dans le rôle de la prêtresse.

INSTITUTION BOURSIER.—M et Mme Bourier annoncent dans une circulaire que la rentrée de leur institution qui a eu lieu lundi dernier et du nombre toujours croissant de leurs élèves, ils suspendront les classes jusqu'au 18 de ce mois. Les examens ont donné les résultats les plus satisfaisants. Nous n'avons pu nous assurer que la cérémonie a été extraordinairement brillante et qu'elle a causé aux parents la plus vive satisfaction.

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

Patrick O'Grady a été condamné à mille jours de prison dont on jouera le bien. Par respect en prison pour n'avoir pas fait son devoir.

Charles Bailey a été condamné dans un état où il ne peut le quitter le lit pendant un mois et transporter au poste. Elle passera deux mois à la maison de force.

Aaron Kay est accusé d'avoir donné un coup de couteau à un compagnon de jeu à Maison Comptel.

Mary Augustine a été condamnée pour avoir engagé trois de petites vertes et trois en dollars et demi de travail. Sarah Augustine, complicité du même délit a partagé le même sort.

Les sœurs Dolce ont été de mardi à mercredi le lieu à cause de une maison isolée et bien subdivisée de la rue Clouet, entre Apollonat et Bacchus. La partie est inexplicable.

Un M. Bakwill, de Louisville, Ky., a été assailli, volé et jeté à l'eau par quelques hommes. Il est au moins cinq heures Nouvelle-Orléans et du soir. Un autre partie à coupée de chemise. La police n'a pas encore fait d'arrestation.

Un jeune homme nommé Ville, dont on ignore le nom, a été trouvé mercredi matin à la Levee, vers le Canal Commerce, gisant sur une Marks et transporté au hôpital de Charité.

Deuxième District.

John Greenwell, jeune Devisme, deux jeunes garçons de 10 et 12 ans, ont été trouvés pendus à la charrette du marchand de pain et conduits au commissaire de police, rue Bourbon, entre Conti et Bienville.

Un jeune homme nommé Vitale, dont on ignore le nom, a été trouvé mercredi matin à la Levee, vers le Canal Commerce, gisant sur une Marks et transporté au hôpital de Charité.

Troisième District.

John Greenwell, jeune Devisme, deux jeunes garçons de 10 et 12 ans, ont été trouvés pendus à la charrette du marchand de pain et conduits au commissaire de police, rue Bourbon, entre Conti et Bienville.

Un jeune homme nommé Vitale, dont on ignore le nom, a été trouvé mercredi matin à la Levee, vers le Canal Commerce, gisant sur une Marks et transporté au hôpital de Charité.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Washington, 12 avril—L'*Intelligencer* de ce jour dit que l'honorable Truman Smith, sénateur du Connecticut a l'intention d'envoyer sa démission au Sénat des Etats-Unis.

Connecticut, 12 avril—Le pore et le lard furent aussi languissants, les épaules en grenier valent 4 cents la livre.

La farine est ferme et les prix baissent. Les ventes de ce jour ont eu lieu de $6 30 à $6 40 le baril.

Le whisky baisse : 18 3/8 cents le gallon ; graisse prime en baril 8 1/2 cents la livre. La rivière est stationnaire.

Pittsburg, 12 avril—Il y a 4 pieds 10 pouces d'eau dans le chenal et la rivière baisse.

New-York, 12 avril—La farine est languissante et les prix tendent vers la baisse. Ventes d'Ohio au jour-d'hui, à $6 06 1/4 cents le baril. Le maïs est ferme. Demande à 71 et 76 cents le boisseau.

Succession du juge Joshua Lewis.

☞ N. Vignié vendra aujourd'hui, à midi, en vente publique, dans la rotonde de l'Hotel St-Louis, sans réserve ni limite ni réserve, pour le compte de la dite succession : Une grande et belle terre boisée (à pic de défrichée) située dans la paroisse Plaquemine, et faisant face à la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ 26 milles au-dessous de la Nlle-Orléans. Cette belle terre se trouve située sur une latitude où les cannes à sucre et les oranges ne gelent que bien rarement. Cette vente se fait à de très longs termes, pour régler la dite succession.

Aussi—Un terrain situé à Milneburg, et une autre belle terre bien boisée, située dans la paroisse de Terrebonne, près de Lewisburg, à une petite distance du Lac Pontchartrain. Les plans sont maintenant exposés à la Bourse. Pour plus amples détails, voir l'annonce.

LOUISIANE

La *Courrier des Orléanais* du 8 courant nous apprend que MM. André Meynier, A. M. Perault, Michael Musand, Simon Richard, Charles N. Ealer, C. Morphinweg et C. Hollier fils ont été élus membres du Conseil de ville des Opelousas.—M. Charles Thompson a été réélu constable.

Nous lisons dans le même journal :

Les bogées cotes que nous avons eu samedi et dimanche dernier, ont plus qu'un moins endommagé les récoltes de coton et de maïs. En plein prairie, les habitans sont forces de repiquer leur coton ainsi que leur maïs, tandis que près des bois les récoltes ont peu souffert. La année a restaurée ce changement dans la température, mieux que le coton et le maïs.

—Les dernières pluies ont été d'un grand avantage, et les habitans sont fort occupés maintenant dans leurs champs, et à bord. Les habitans ont de toutes parts de la raison de s'en féliciter.

La végétation est très forte et très avancée, et à en juger par les apparences, les fruits seront doux et en abondance.

EN LEVANT.—Un incident arrive dernièrement fait maintenant les frais de toutes les conversations dans un certain quartier de cette paroisse. Voici ce que nous avons recueilli à ce sujet :

Le Dr. Vanlegrift, établi à Plaquemine-Brulée depuis environ deux ans, qui il demi vivait avec sa famille, composée de sa femme et de deux ou trois enfans, aurait, au mois de décembre dernier, enlevé une femme mariée et ses enfans à la Nouvelle-Orléans où demeurent ses parents, et il en aurait trouvé.

La rumeur continue que, vers le 20 mars dernier, le Dr. Vandegrift partit avec une demoiselle de Plaquemine-Brulée, et aide d'un certain A. Brunt, réussit à enlever cette jeune fille. Brunt, quelques chevaux et d'autres propriétés a lui appartenant, laissant derrière lui un certain nombre de créanciers. Quelques-uns de ces créanciers, ayant appris que le Dr. Vandegrift partit avec une demoiselle de Plaquemine-Brulée, et aide d'un certain A. Brunt, résolut à enlever avec lui un cadavre, quelques chevaux et d'autres propriétés à